

S.D.P.M.

SYNDICAT DE DEFENSE DES POLICIERS MUNICIPAUX



1^{ER} Syndicat Professionnel et Indépendant de la Police Municipale
30 délégués de zone
105 sections locales
Revue nationale à 15 000 exemplaires

LE MAIRE DE COLOMBES A LA MEMOIRE COURTE !

Dans un article du 23 novembre dernier publié dans Métro, le Maire de COLOMBES se plaint de l'insécurité croissante, et demande des effectifs supplémentaires de police nationale. Il précise que les délinquants sont de plus en plus armés de nuit comme de jour.

Ainsi il indique : « Depuis plusieurs semaines, les trafiquants font du deal de jour comme de nuit dans le quartier du Petit Colombes, exhibant leurs armes devant les habitants. La situation est devenue très critique. Certes, le préfet nous a attribué quinze policiers supplémentaires la semaine dernière... Aujourd'hui, je lui ai demandé une présence policière renforcée et très visible dès maintenant. La population est confrontée aujourd'hui à des armes de jour comme de nuit, et ce, en pleine rue... Trois incidents coups sur coups, avec des blessés, ça ne se voit pas partout. A événement exceptionnel, il faut une réponse exceptionnelle. (...) Nous sommes très inquiets et démunis car présentement, nous n'avons aucune réponse à apporter en tant que municipalité pour ce genre d'incidents. Même si j'ai demandé à ma police municipale d'être plus présente, elle n'est pas à la hauteur, et elle n'est pas armée. »

Ceci est un comble ! En lisant de tels propos nous nous étranglons et répondons à M. le Maire, que c'est lui qui a réduit sensiblement les effectifs de police municipale sur la voie publique, et qui a choisit le désarmement de la police municipale en 2008 !

En 2008, il indiquait : « Nous supprimerons les armes à feu (N.D.R. celles des policiers ...les voyous n'étant pas désarmés, EUX...) et nous redéployerons les effectifs pour permettre une présence de proximité qui rende de véritables services aux habitants. Pour cela nous modifierons les missions de la police municipale et ses horaires ».

**PREUVE EST AUJOURD'HUI RAPPORTEE QU'UNE POLICE MUNICIPALE
ARMEE ET PRESENTE SUR LE TERRAIN CONTRIBUE A REDUIRE
L'INSECURITE**

Le Maire de COLOMBES a mené une politique de la Terre Brûlée sur sa commune, et aujourd'hui accuse l'état d'être responsable de l'insécurité.
C'est Faux !

Le Maire est aussi responsable de la sécurité publique au titre des articles L.2211-1, L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

« Le maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique. Le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'Etat qui y sont relatifs. La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. »

A l'inverse, RAMA YADE s'était positionné en faveur du développement de la police municipale et le maintien de son armement. Ceci n'est qu'une application de la Loi, des devoirs et responsabilités du Maire.

Il faut que la population sâche qu'ils peuvent se retourner contre le Maire et sa politique !

**Le Bureau national du SDPM
Le 25 novembre 2011**

Contact presse :
Président du SDPM
Cédric MICHEL
06.22.71.42.45
Texto 24/24
Fax : 05.24.84.12.27
Bureau : 05.24.84.12.27
president@sdpm.net